

## COMMUNE DE FOURNEVILLE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Juin 2012

**L'an deux mille douze, le 22 Juin à 20 H 45**, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Madame CAPARD, Mrs. GILLES, et ROUSSEAU Maires adjoints,  
Mesdames CROS, FOUGERES, SEITE,  
Monsieur FOSSEY, Conseillers municipaux.

Absents et excusés : Messieurs BERLY et HOYER

**Madame FOUGERES est élue Secrétaire de séance.**

#### **Approbation du compte rendu précédent :**

Lecture faite, le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité

#### **GESTION COMMUNALE :**

##### **- Modifications budgétaires**

##### **o Création du Fonds National de Péréquation Intercommunal**

L'Etat a institué ce fonds pour 2012 à hauteur de 150 millions d'Euros et a prévu une progression chaque année pour le porter à 1 milliard en 2016. L'objectif annoncé est de réduire la disparité de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face. Pour cela il prélève une partie des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser aux collectivités supposées défavorisées.

A l'aide d'éléments chiffrés, que la Communauté de Communes ne semble pas en mesure de contester, l'ensemble de notre canton a été imposé à hauteur de 48.400 Euros. En même temps, l'Etat a fait une répartition pour chaque commune (à l'aide semble-t-il des mêmes critères de calcul) qui aboutit à un prélèvement pour notre commune à hauteur de 389 Euros pour 2012.

Le président de la Communauté de Communes, pour alléger la part de Honfleur, a proposé une nouvelle répartition qui aurait abouti à une augmentation de la participation de presque toutes les autres communes.

Fourneville serait ainsi passé à 709 Euros pour 2012 ; mais si cette clé de répartition avait perduré la charge supplémentaire au bout de 5 ans aurait avoisiné les 7.000 Euros.

Mais toute nouvelle répartition devant recevoir l'unanimité on en est resté à la répartition de l'Etat. Cette somme n'étant pas connue au moment de l'établissement du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil d'inscrire 400 Euros au poste 73925 (diminution de recettes) et de réduire d'autant le chapitre 022 Dépenses imprévues.

##### **o Régularisation d'une participation à la scolarité**

Une jeune habitante du Theil a été inscrite à notre école communale mais ses parents ont déménagé sur le territoire de la Communauté de Communes de Pont l'Evêque Blangy mais nous avons continué à facturer au Theil la participation à la scolarité.

Pour régulariser cette situation, il convient d'inscrire une somme de 400 Euros au poste 673 pour annuler le titre du Theil et de majorer le poste 74748 du même montant pour refacturer Pont l'Evêque-Blangy.

**Ces deux modifications budgétaires sont acceptées à l'unanimité.**

**- Animation du Chantier de jeunes volontaires internationaux**

Il débutera le 9 Juillet pour une durée de trois semaines et comportera donc le dépiquetage des murs de l'église. Les 10 jeunes travailleront le matin et nous avons préparé un programme pour leur faire découvrir la région.

Le Maire est autorisé à signer la « convention de chantier de jeunes internationaux » avec l'association « Jeunesse et Reconstruction » qui prévoit notamment le versement d'une participation financière de 3500 Euros.

**- Effectifs de l'école**

49 enfants sont attendus à l'école à la rentrée ; l'attention des parents d'élèves a été attirée lors du dernier conseil d'école sur les inscriptions extérieures. Au cours de la présente année scolaire une vingtaine d'enfants de la commune étaient scolarisés à l'extérieur.

**- Plan Local d'Urbanisme**

Les différentes remarques exprimées lors de notre dernière réunion ont été présentées à la Communauté de Communes et entendues tant en ce qui concerne le zonage que le règlement.

Les bâtiments remarquables susceptibles d'être autorisés à transformation en habitation sont en cours d'examen.

Le projet de zonage est présenté au Conseil qui note encore quelques petites modifications à apporter de telle sorte qu'il n'existe plus de fonds de parcelles classés en zone agricole.

La question du démarrage de l'opération Centre bourg le long du chemin des buttereaux est évoquée compte tenu de la baisse des effectifs de l'école.

Monsieur le Maire évoque le cas d'une parcelle actuellement constructible chemin des Hunières dont le classement est prévu en Agricole et qui a fait l'objet d'une demande de CU. Le Conseil prend acte de l'engagement du propriétaire actuel à financer la desserte en eau mais s'inquiète des conséquences de la présence de futures habitations à proximité immédiate de vergers.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Tarifification**

Plusieurs habitants ayant demandé le prêt de tables et de chaises, le conseil décide les tarifs suivants :

- 0,50 Euros la chaise

- 3,00 Euros la table

Plafonné au prix de la salle (30 Euros) et avec une caution de 100 Euros

## **Structure intercommunale de gestion de l'eau**

Un groupe de travail constitué de représentants des 7 Communes concernées a été mis en place pour examiner les critères de convergences afin d'arriver notamment à un prix unique de l'eau avec des niveaux de recettes suffisants pour la nouvelle structure et acceptées par le fermier.

L'autre objectif étant de réduire les pertes du réseau afin de rendre les capacités compatibles avec le développement prévu dans le PLU.

## **Rapport de la CCPH sur la collecte et l'élimination des déchets des ménages Année 2011**

Ce rapport est à la disposition du public

## **Recensement 2013 :**

Monsieur le maire informe le conseil que les prochaines opérations de recensement auront lieu sur notre commune du 17 Janvier au 16 Février 2013.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Lucie FOUGERES

LE MAIRE  
Jean-Marie DELAMARE

Les membres du Conseil Municipal